Gestion d'un contrat PEC

Définir le besoin et désigner un tuteur volontaire

Créer le poste par délibération

Prendre contact avec le prescripteur pour faire connaitre son besoin
(agence de rattachement Pôle emploi, Mission locale, Cap emploi ou le Conseil départemental)

Identification par le prescripteur d'un bénéficiaire selon le profil
Dépôt d'une demande d'aide à l'insertion professionnelle

Effectuer un entretien tripartite
(Demandeur d'emploi, collectivité, prescripteur)

Permet la formalisation des engagements ainsi que la déclinaison des compétences que le poste doit permettre d'acquérir

Etablir une convention individuelle tripartite

Contrepartie obligatoire de l'aide financière de l'Etat

Conclure le contrat de droit privé

Rédiger une convention de tutorat

Assurer l'accueil et le suivi du salarié,
en lien avec le référent désigné par le prescripteur

Assurer l'accompagnement du salarié pendant la durée du contrat

Actions de formation, périodes d'immersion, montées en compétences…

Assurer le suivi du bon déroulement du parcours

Livret de suivi dématérialisé, entretien de sortie